

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'annonce du district de Mortagne sur la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'annonce du district de Mortagne sur la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 238;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13866\\_t1\\_0238\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13866_t1_0238_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ainsi, dit-il, que nos lâches ennemis, c'est par des crimes qu'ils veulent suppléer à la faiblesse de leurs satellites : ils ne peuvent vaincre les armées innombrables qui ébranlent leurs trônes ; ils veulent désorganiser la France, en la privant de ses représentans. Continuez à écraser le parti des intrigans, des factieux, des anarchistes ; travaillez pour la gloire de la France que vous avez sauvée, en faisant rentrer dans le néant les hommes pervers qui voulaient démoraliser le peuple et déshonorer la révolution par la guerre impie qu'ils faisoient à l'Être Suprême. Vous donnez un grand exemple pour l'instruction de la postérité, qui accueillera vos noms avec ce respect religieux qui accompagne la mémoire des bienfaiteurs du genre humain.

Les administrateurs du district d'Orléans expriment le même vœu.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La comm. d'Orléans à la Conv.; 8 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Grâces immortelles soient rendues au génie tutélaire qui veille sur les destinées de la France libre. Deux nouveaux crimes de ses ennemis n'ont servi qu'à dévoiler leurs odieuses trames, qu'à démontrer l'injustice d'une cause qu'ils ne savent défendre que par des conspirations et des forfaits.

C'est donc ainsi qu'ils espèrent pouvoir suppléer à la faiblesse de leurs satellites, laver la honte de leurs défaites et rappeler la victoire dans leurs camps.

Ils ne peuvent vaincre les armées innombrables qui ébranlent leurs trônes, ils veulent désorganiser la France en la privant du génie et des vertus de deux de ses représentans les plus chers, en faisant tomber sous les coups de deux lâches assassins les plus fermes appuis de sa liberté.

Les insensés ! ils ne voient pas que des moyens aussi atroces ne prouvent que la faiblesse de leurs ressources et l'impuissance de leurs rage, et accélèrent le triomphe d'une cause qui se défend contre les trahisons et les crimes par les seules armes de la raison et du courage.

Recevez, augustes représentans, le vœu des habitants de cette commune qui vous expriment par notre organe l'horreur et l'indignation dont ils ont été pénétrés au récit des deux affreux attentats commis sur les personnes de Robespierre et de Collot d'Herbois, la joie qu'ils ont ressentie en voyant dans cette occasion, l'heureuse destinée de la République prévaloir contre la perfidie de ses ennemis, et l'invitation qu'ils vous font d'employer toute votre vigilance à prévenir de semblables complots dont la réussite couvrirait la France d'un crêpe funèbre.

Continuez à écraser le parti des intrigans, des factieux, des anarchistes, à faire rentrer dans le néant ces hommes pervers qui voulaient

démoraliser le peuple et déshonorer la révolution par la guerre impie qu'ils faisoient à l'Être Suprême et vous aurez travaillé pour la gloire de la France que vous avez sauvée, par votre énergie, pour le bonheur de toutes les nations à qui vous donnez un grand exemple pour l'instruction de la postérité qui accueillera vos noms avec ce respect religieux qui accompagne la mémoire des bienfaiteurs du genre humain. »

BARBEROUX l'aîné, BOMAGNESI, FONTORT, DUPART SOUVIGNY, CHAPIOTIN, BARDOS [et 32 signatures illisibles].

[Le distr. à la Conv.; 8 prair. II].

Sauveurs de la patrie, vos têtes précieuses sont donc mises à prix par l'or corrupteur des puissances coalisées ! Ils veulent donc vous faire la guerre avec des poignards, ces despotes conspirateurs dont les redoutes sont emportées par les bayonnettes de nos héros ! Eh bien, qu'ils réunissent tous leurs efforts pour montrer mieux leur impuissance.

L'Être Suprême que vous avez proclamé veille sur vos augustes destinées, le génie de la liberté vous couvre de ses ailes et les gouttes de sang répandues par l'intrépide défenseur de Collot d'Herbois sont autant de semences fécondes d'où vont sortir les héros qui renversent tous les trônes et sonneront la dernière heure de tous les tyrans ».

DALAINÉ (présid.), AIGNAN, PONCEAU, CHENAULT, LAMBERT, ARMELIN, CRETTE, DÉSIR [et 3 signatures illisibles].

49

Les administrateurs du district de Saint-Pol (1) instruisent la Convention qu'une partie de terre provenant de l'émigré ci-devant comte de Bréas, divisée en 24 lots, et estimée 34,135 liv., a été vendue, dans la 3<sup>e</sup> décade de floréal, 100,850 liv.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (2).

50

Les administrateurs du district de Mortagne envoient à la Convention nationale un état de vente de biens d'émigrés, estimés 48,370 liv., qui ont été vendus 122,500 liv.; ce qui donne un excédant de 74,130 liv.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (3).

(1) P.V., XXXVIII, 288. B<sup>n</sup>, 15 prair. (suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1356 ; J. Fr., n° 617.

(2) C 305, pl. 1146, p. 18. Voir ci-après, n° 83.

(1) Pas-de-Calais.

(2) P.V., XXXVIII, 289. B<sup>n</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1356 ; J. Lois, n° 613.

(3) P.V., XXXVIII, 289 ; C. Eg., n° 663.